

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté en date du 11 septembre 2000 portant création du diplôme interuniversitaire CONTRACEPTION ET ORTHOGENIE, modifié par les arrêtés en date des 17 juin 2002, 04 juin 2007, 31 mai 2010, 08 juin 2018 et du 05 juillet 2022,

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024 un jury d'examen pour le du Diplôme Interuniversitaire CONTRACEPTION ET ORTHOGENIE

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur CHRISTIN MAITRE Sophie (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur GAUTIER Jean-François (PU-PH)

Docteur SERFATY David (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 11 mars 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université

Bruno RIOU

